

Compte rendu de la séance du 08 avril 2016

Secrétaire(s) de la séance: Christophe NOIROT

Ordre du jour:

1. Admission en non-valeur
2. Programme de travaux en forêt
3. Demande de subventions
4. Avis sur demande subvention
5. Acceptation de devis
6. Budget primitif commune 2016
7. Budget primitif eau 2016
8. Budget primitif assainissement 2016
9. Budget primitif lotissement 2016
10. Vote des taxes
11. Attribution des subventions communales
12. Informations diverses
13. Questions diverses

Délibérations du conseil:

Admission de Non-valeur (DE 2016 022)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le comptable du Trésor a exposé qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces ci-dessous et demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant total de 1 450.49 € (Liste N°2146140832) et 0.97 € (Liste N°2145331132)

Budget commune

Exercice 2014 Pièce T-100	BASSETTI LUDOVIC/MERC	198.03 €
Exercice 2014 Pièce T-101	BASSETTI LUDOVIC/MERC	198.03 €
Exercice 2014 Pièce T-3	BASSETTI LUDOVIC/MERC	182.30 €
Exercice 2014 Pièce T-6	BASSETTI LUDOVIC/MERC	0.64 €
Exercice 2014 Pièce T-6	BASSETTI LUDOVIC/MERC	200.00 €
Exercice 2014 Pièce T-7	BASSETTI LUDOVIC/MERC	0.64 €
Exercice 2014 Pièce T-7	BASSETTI LUDOVIC/MERC	150.00 €
Exercice 2014 Pièce T-8	BASSETTI LUDOVIC/MERC	122.82 €
Exercice 2014 Pièce T-4	BASSETTI LUDOVIC/MERC	200.00 €
Exercice 2014 Pièce T-5	BASSETTI LUDOVIC/MERC	198.03 €

Budget assainissement

Exercice 2012 Pièce R-1-12	BOUCHOT RODOLPHE	0.70 €
Exercice 2012 Pièce R-1-12	BOUCHOT RODOLPHE	0.27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention.

ACCEPTE l'admission en non valeur pour un total de 1 450.49 € au budget primitif 2016 commune et pour un total de 0.97 € au budget primitif 2016 assainissement.

DECIDE l'ouverture des crédits aux comptes 6541 pour un montant de 1 450.49 € au budget primitif 2016 commune et pour un total de 0.97 € au budget primitif 2016 assainissement.

DECIDE de procéder au virement de crédit suivant sur le budget primitif commune 2016 et le budget primitif assainissement 2016.

Vote du budget primitif - commune (DE 2016 023)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2016 de la Commune de Lachapelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Lachapelle pour l'année 2016 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 372 924.08 Euros

En dépenses à la somme de : 317 063.65 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	43 758.37
012	Charges de personnel, frais assimilés	55 800.00
014	Atténuations de produits	6 585.00
65	Autres charges de gestion courante	39 809.60
66	Charges financières	4 331.77
022	Dépenses imprévues	5 000.00
023	Virement à la section d'investissement	33 182.43
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 207.45
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		190 674.62

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	26 900.00
73	Impôts et taxes	82 940.00
74	Dotations et participations	52 467.00
75	Autres produits de gestion courante	5 520.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	78 243.05
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		246 070.05

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	53 000.00
23	Immobilisations en cours	2 520.00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 310.03
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	61 559.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		126 389.03

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	7 822.00
16	Emprunts et dettes assimilées	465.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 633.15
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	64 079.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	465.00
021	Virement de la section de fonctionnement	33 182.43
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 207.45
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		126 854.03

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 08 avril 2016.

Vote du budget primitif - lotissement (DE 2016 024)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif du lotissement de l'exercice 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget primitif du lotissement pour l'année 2016 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 331 115.53 Euros
En dépenses à la somme de : 327 536.16 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
66	Charges financières	1 913.00
023	Virement à la section d'investissement	42 975.08
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 880.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 913.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		165 681.08

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	60 725.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 353.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 913.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	45 269.45
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		169 260.45

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	20 276.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 353.00

001	Solde d'exécution sect° d'investissement	80 226.08
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		161 855.08

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	42 975.08
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 880.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		161 855.08

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 08 avril 2016.

Vote du budget primitif - Eau (DE 2016 025)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'eau de l'exercice 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget primitif de l'eau pour l'année 2016 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 63 640.37 Euros

En dépenses à la somme de : 40 847.29 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

011	Charges à caractère général	8 950.00
014	Atténuations de produits	4 000.00
65	Autres charges de gestion courante	2 500.00
022	Dépenses imprévues	1 200.00
023	Virement à la section d'investissement	3 489.16
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 708.13
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		25 847.29

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	19 500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	29 140.37
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		48 640.37

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	15 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		15 000.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 089.58
021	Virement de la section de fonctionnement	3 489.16
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 708.13
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	3 713.13
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		15 000.00

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 08 avril 2016.

Vote du budget primitif - assainissement (DE 2016 026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget primitif de l'assainissement pour l'année 2016 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 44 819.03 Euros

En dépenses à la somme de : 44 461.27 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	14 750.00
014	Atténuations de produits	3 100.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
66	Charges financières	1 739.62
67	Charges exceptionnelles	400.00
022	Dépenses imprévues	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	4 033.96
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 034.25
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		32 157.83

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	14 600.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 781.17
002	Résultat de fonctionnement reporté	15 134.42
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		32 515.59

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

23	Immobilisations en cours	7 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 993.46
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 781.17
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	28.81
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		12 303.44

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 206.42
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	28.81
021	Virement de la section de fonctionnement	4 033.96
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 034.25
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		12 303.44

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 08 avril 2016.

Programme de travaux en forêt (DE 2016 027)

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du programme d'actions 2016 préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier communal détaillé comme suit :

TRAVAUX SYLVICOLES

Dégagement manuel de plantation
Localisation : 2.t,3.t,5.t
Dégagement et taille de chataîgner

Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée
Localisation : 4.t, 6.t,9.t,10.t, 11.t,12.t,13.t,14.t,15.t,16.t,17.t

Dégagement manuel des accrus post-tempête
Localisation : 2.t,3.t,5.t,6.t,8.t,10.t,11.t

Dégagement de plantation ou semis artificiel
Localisation : 11.t

Dégagement de plantation ou semis artificiel
Localisation : 16.t

TRAVAUX DE MAINTENANCE

Travaux connexes d'infrastructures : entretien des collecteurs d'eau
Localisation : RF ensemble du réseau

Travaux connexes d'infrastructures : entretien des collecteurs d'eau
Localisation : RF ensemble du réseau

Réseau de desserte : entretien des lisières
Localisation : RF ruisseau ST Pierre + Plateau thiaville cf plan

Réseau de desserte : entretien des lisières
Localisation : RF p11/13 montée côté droit cf plan

Réseau de desserte : entretien des lisières
Localisation : RF p11/13 montée côté gauche cf plan

Entretien du parcellaire : mise en peinture
Localisation : piles 2 à 5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

ACCÉPTE le programme d'actions 2016 préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier communal pour un **montant global de 6 450 € H.T**

- investissement	4 210.00 € HT
- fonctionnement	2 240.00 € HT

Avis sur demandes de subventions (DE 2016 028)

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de différentes demandes de subventions émanant de l'Association des scléroses en plaques (AFESP), l'ADMR du secteur de Baccarat et VMEH;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 09 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention,

DECIDE de ne pas donner suite à ces demandes de subvention.

Demande de subvention : fonds de soutien à l'investissement local (DE 2016 029)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dispositif d'appui à l'investissement local. Le projet de remplacement des luminaires fluorescents par des luminaires LED et l'implantation d'horloges astronomiques peut être inscrit dans ce dispositif.

Le coût du projet représente un montant global de 19 331.18 € H.T soit 23 197.42 € T.T.C

Les travaux seront réalisés au deuxième et troisième trimestre 2016.

Il précise qu'une subvention au titre du fonds de soutien : dispositif d'appui à l'investissement local - enveloppe n°1, sera déposée auprès de la Préfecture de Meurthe et Moselle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

SOLLICITE la subvention de 9 665.00 €, auprès de la Préfecture de Meurthe et Moselle, au titre du fonds de soutien : dispositif d'appui à l'investissement local - enveloppe n°1, pour l'implantation de luminaires LED et d'horloges astronomiques.

CERTIFIE que les dépenses correspondantes sont imputées en section d'investissement de l'exercice budgétaire 2016.

Demande de subvention plan régional 2016 (DE 2016 030)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dispositif de soutien à l'investissement pour les communes de moins de 2500 habitants. Le projet de remplacement des luminaires fluorescents par des luminaires LED et l'implantation d'horloges astronomiques peut être inscrit dans ce dispositif.

Le coût du projet représente un montant global de 19 331.18 € H.T soit 23 197.42 € T.T.C

Les travaux seront réalisés au deuxième et troisième trimestre 2016.

Il précise qu'une subvention au titre du plan régional 2016 soutien à l'investissement pour les communes de moins de 2500 habitants : sera déposée auprès de la Région Alsace - Champagne Ardenne - Lorraine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

SOLLICITE une subvention de 20% du coût hors taxes des travaux, soit 3 862 € auprès de la Région Alsace - Champagne Ardenne - Lorraine, au titre du plan régional 2016 dispositif soutien à l'investissement pour l'implantation de luminaires LED et d'horloges astronomiques.

CERTIFIE que les dépenses correspondantes sont imputées en section d'investissement de l'exercice budgétaire 2016.

Demande de subvention auprès d'un parlementaire (DE 2016 031)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée que pour le projet de remplacement des luminaires fluorescents par des luminaires LED et l'implantation d'horloges astronomiques, il peut être demandé une subvention au titre de la réserve parlementaire au Sénateur REINER Daniel.

Le coût du projet représente un montant global de 19 331.18 € H.T soit 23 197.42 € T.T.C

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

DECIDE de la réalisation : deuxième et troisième trimestre 2016

CONFIRME que le projet n'a pas fait l'objet d'aucun commencement d'exécution

SOLLICITE : L'attribution d'une subvention au titre de la réserve parlementaire.

CERTIFIE que les dépenses correspondantes sont imputées en section d'investissement de l'exercice budgétaire 2016.

Acceptation de devis (DE 2016 032)

Le Maire soumet à l'assemblée délibérante le devis suivants pour approbation :

Complément de la mise en conformité de l'éclairage public :

EIM : remplacement de quatre luminaires	2 072.00 € HT	2 486.40 € TTC
---	---------------	----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise EIM par 09 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

Vote des Taxes (DE 2016 033)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 00 voix contre et 00 voix abstention, ne modifie pas les taux des taxes locales.

Taux applicable en 2016 :

Taux de taxe d'habitation :	16.93 %
Taux de taxe foncière sur le foncier bâti :	14.91 %
Taxe foncière sur le foncier non bâti :	33.01 %
Taux Cotisation foncière entreprises CFE:	21.72 %

Attribution des subventions communales (DE 2016 034)

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de fixer le montant des subventions communales à verser pour 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

DECIDE d'attribuer et de verser les subventions suivantes :

Clique de RAON L'ETAPE	50.00€
Amicale des Sapeurs-Pompiers THIAVILLE	50.00€
Coopérative école de THIAVILLE	150.00€
Divers	500.00€

Montant total de 750.00€

DONNE pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à ce sujet.

Fixation du prix de vente du tracteur communal (DE 2016 035)

Le Maire présent à l'Assemblée le dossier concernant la vente du tracteur communal.

Le Conseil Municipal après délibération 09 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention, fixe le prix de vente du tracteur communal à 3 500.00 € en l'état.

